

SPORTS AU PROGRAMME OLYMPIQUE : QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'EPS ?

La préparation des Jeux de Paris 2024 a mis en lumière la concurrence effrénée que se livrent les dirigeants des fédérations internationales pour intégrer le programme olympique d'été, en complément des 28 sports actuels.



Dans cette course à l'intégration, l'escalade, le surf, le skate-board et le breaking¹, dont les 3 premiers avaient déjà été retenus pour Tokyo en 2020², se sont imposés au terme d'un processus de validation dont l'issue est désormais sans incertitude. À eux 4, ils ajouteront 12 nouvelles épreuves au programme de Paris, pour un total à parité parfaite de 124 femmes et 124 hommes.

Les sports additionnels en 2024

Un choix qui a pu surprendre

L'e-sport rapidement écarté pour incompatibilité de ses valeurs avec celle de l'olympisme et plus officiellement l'absence d'une fédération internationale reconnue, 37 disciplines avaient fait connaître leurs ambitions, dont notamment le karaté, la course d'orientation, la pétanque, le ski nautique, le baseball, le squash, le char à voile, le vol en soufflerie, le padel, le billard ou les échecs... La pétanque, le karaté (présent à Tokyo) et le squash, qui remplissaient tous les critères du CIO et avaient parfois mené des campagnes de lobbying depuis plusieurs années³ ont sans aucun doute été les plus déçus quand le breaking, fort de son succès auprès des nouvelles générations lors de son test grandeur nature à l'occasion des Jeux olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires, en septembre 2018⁴ a créé la surprise.

Un parcours sélectif

Après les « sports de démonstration » disparus depuis 1996, les « sports additionnels », au nombre maximum de 5, doivent répondre à une liste de 33 critères (histoire et culture de la discipline, compétitions internationales, universalité, popularité, image, médiatisation, programme marketing, impact environnemental, exigences

de sécurité, politique anti-dopage...), être nécessairement représentés par une fédération internationale reconnue par le CIO et être présents sur 3 continents et au moins 50 pays (épreuves masculines) ou 35 pays (épreuves féminines).

En outre, désormais, le nombre d'athlètes des sports additionnels ne doit pas provoquer le dépassement des 10500 participants limités par le CIO : l'ajout de nouveaux sports ne peut se faire qu'au détriment du nombre de participants des sports déjà en place, une situation qui, évidemment, n'est pas sans provoquer des résistances.

Enfin, le processus est désormais très figé, et il revient au COJO de faire des propositions au CIO, qui se réserve la décision finale selon un calendrier étiré et des avis successifs (commission des programmes du CIO, commission exécutive, discussions lors de la 134^e session du CIO, officialisation par la commission exécutive après examen du bilan des Jeux de Tokyo)⁵.

Des sports attractifs pour les jeunes...

Le CIO avait appelé le COJO à choisir des sports « spectaculaires, pouvant se pratiquer en ville, avec toujours la volonté de limiter les coûts »⁶ et en précisant que « la problématique de sports populaires dans le pays hôte n'est plus prioritaire ». Une contrainte dont son président Tony Estanguet avait pris acte dès 2018 en expliquant que « ce n'est pas parce qu'un sport a été olympique à Tokyo qu'il le sera forcément à Paris. On remet tout à plat »⁷. Pour les responsables de l'olympisme, le choix de sports urbains, jeunes et spectaculaires doit évidemment moins à leur diffusion actuelle qu'aux chances d'augmenter les taux d'audience des Jeux chez une jeunesse qui, depuis maintenant deux décennies, n'apparaît plus autant séduite par

le spectacle olympique que par le passé. Pour les fédérations, l'enjeu est tout aussi important, par la visibilité et les retombées financières dont elles peuvent espérer une conversion rapide en nombre de pratiquants ou d'installations⁸.

À l'école aussi ?

Le tremplin médiatique ainsi offert à quelques disciplines peut-il, et doit-il, trouver un prolongement à l'école ? Rien n'est moins sûr. D'une part, le choix des pratiques sportives utilisées en EPS n'obéit pas mécaniquement aux formes provisoirement dominantes ou retenues par les instances internationales. D'autre part, l'institution scolaire opère sa propre sélection au regard de critères et de normes spatiales, temporelles, didactiques, éducatives, sécuritaires, économiques... De ce point de vue, l'escalade (déjà depuis longtemps), le surf (plus localisé) ou le breaking (plus récemment) n'ont pas attendu les décisions olympiques pour s'imposer à l'école, alors que le skate-board ne bénéficiera probablement pas d'un effet JO pour investir le milieu scolaire.

Thierry Terret,

Délégué ministériel pour les Jeux olympiques et paralympiques (MEN/MESRI).

1. Terme adopté par le CIO pour désigner le breakdance.
2. En plus du base-ball/soft ball et du karaté.
3. « La pétanque veut une place au soleil de Paris 2024 », *La Croix*, 08/09/2018 ; « Le karaté continue le combat, le squash s'y prépare », *L'Équipe*, 07/03/2019.
4. Voir par exemple : « Coup de foudre pour le breaking ! », en ligne : www.olympic.org/fr/news/coup-de-foudre-pour-le-breaking.
5. Les sports paralympiques additionnels ont fait pour leur part l'objet d'un processus de sélection par le comité international paralympique.
6. M. VENTOUILLAC, « Sports additionnels, ça se précise », *L'Équipe*, 1/07/2018.
7. « Paris 2024 : moins de place pour les sports additionnels », *tv5monde.com*, 18/07/2018.
8. Voir par exemple le dossier coordonné par A. VENIFLEIS, « Les sports additionnels, booster des fédérations », *Sport stratégie*, 11/03/2019.

35^e ANNÉE
DU CAMPUS DES ETUDES
DU COEUR

« J'ai une petite idée... »

on compte sur vous
Phébe

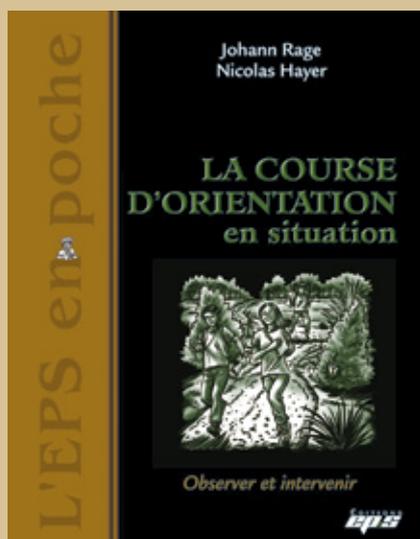
Faites votre don sur : dons.restosducoeur.org
MERCI !

**Organisation de séjours Multi-activités
au Pays du Mont Blanc**

Au coeur de la Biodiversité

Plus d'infos
infos@vietmontagne.org
04 50 54 60 25

VIE ET MONTAGNE



- ▶ Exploiter des informations complexes sur la carte et sur l'environnement
- ▶ Prévoir et modéliser son itinéraire
- ▶ Varier et maîtriser ses techniques de déplacement
- ▶ Verbaliser et analyser son activité et celle des autres

Illustré par plus d'une centaine de cartes (et d'extraits de cartes) en couleurs, des dessins et des captures d'écran, ce format poche offre un condensé indispensable de CO 2.0.

240 pages



Enseigner les activités sportives et artistiques en situation au lycée



19 € sans port*

23 € port compris*

Code **22017**

ISBN **9782867135569**

* Tarifs valables pour la France métropolitaine uniquement jusqu'au 31 août 2020.

Titres également disponibles en numérique

